

TRANSCRIPT VIDEO

TITRE : Interview de Julien Hans, Directeur énergie environnement – CSTB

On entend beaucoup parler de la future réglementation thermique du bâtiment, appelée Réglementation environnementale 2020 (RE 2020). Pouvez-vous nous parler des principales évolutions par rapport à la réglementation thermique 2012 (RT 2012) ?

La RT 2012 avait pour enjeu de limiter les consommations d'énergie pour les postes de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'éclairage. La RE 2020, en cours de construction, a pour objectif bien sûr de maintenir ces objectifs de faible consommation d'énergie mais aussi d'intégrer des éléments de confort d'été en particulier pour les périodes caniculaires et de limiter les gaz à effet de serre du bâtiment. C'est un changement très important sur l'implication des gaz à effet de serre car nous prenons en compte à la fois les gaz émis pendant la phase d'exploitation du bâtiment bien sûr, pour l'eau chaude chauffage ou pour l'eau chaude sanitaire, mais également les gaz à effet de serre induits par les produits de construction utilisés pour sa réalisation. Ces gaz à effet de serre pendant la construction de l'ouvrage représentent plus de 50 à 60 ans d'exploitation du bâtiment.

Et concrètement, pourquoi cette réglementation technique représente un enjeu fort pour les citoyens ?

Si on assume que les gaz à effet de serre c'est l'ennemi public n°1 du point de vue environnemental, il est évident que caractériser les gaz à effet de serre derrière l'ensemble des choix que nous réalisons lorsque nous construisons ou exploitons un bâtiment, est une première étape indispensable. Pour les citoyens, cela permet de comprendre derrière chaque solution technologique, derrière chaque choix que je réalise au quotidien dans mon ouvrage, en quoi cela permet de réduire mes émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un alignement très clair entre les grandes politiques publiques et les objets assez opérationnels et qui sont notre

quotidien. Nous vivons 80 % de notre temps dans les bâtiments et ils représentent 40 % des gaz à effet de serre du pays.

Quel est le rôle du CSTB dans la préfiguration de cette réglementation ?

Notre rôle est clairement d'être à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des ministères sur la réalisation de cette réglementation. Mais pour faire cela dans un temps court, il est évident que notre sujet finalement derrière c'est de réaliser l'ensemble de la recherche et du développement qui sous-tend les travaux nécessaires à la réalisation d'une bonne réglementation. Il faut mesurer par exemple que l'analyse du cycle de vie qui est la méthodologie de base pour la prochaine réglementation ce sont des travaux qui ont démarré depuis maintenant plus de 15 ans. Il nous a fallu tout un tas de projets de recherches avec nos partenaires nationaux et européens pour être dans une situation opérationnelle pour déboucher sur une application réglementaire.